

Une nouvelle licence professionnelle, « Métiers de la comptabilité et de la gestion »

Contrairement à la licence générale qui s'organise en trois ans (L1 à L3) pour des étudiants qui visent un master et donc des études longues, la licence professionnelle en un an (L3 seulement) accueille des étudiants déjà titulaires d'un diplôme bac + 2 qui recherchent une insertion professionnelle immédiate. La licence professionnelle (LP) mention « Métiers de la comptabilité et de la gestion » offre huit options ou spécialités répondant aux besoins de recrutement des cabinets comme des entreprises. Cette licence professionnelle complète la réforme de notre cursus et renforce le niveau L issu du système LMD.

Origine de cette licence

Le projet est parti d'un double constat venant des cabinets et de leurs clients :

- ▶ un réel besoin de collaborateurs plus « spécialisés » et opérationnels de niveau intermédiaire avec une formation professionnelle et générale de base souvent acquise dans le cadre du BTS de comptabilité et de gestion, du DUT gestion des administrations option finances comptabilité ou du DCG ;

- ▶ une attente en termes d'offre de formation simple et lisible pour repérer facilement les compétences des jeunes collaborateurs qu'ils recrutent. La trop grande diversité des intitulés et contenus des licences professionnelles n'inspire pas confiance et nuit à la qualité de l'insertion professionnelle.

Le succès des masters « Comptabilité contrôle audit » dédiés à l'expertise comptable et à l'audit a conduit à en étendre le principe aux licences professionnelles en attendant de faire de même pour les licences générales.

Les contenus et objectifs de cette licence professionnelle avec ses huit spécialités ont été préparés par un groupe de travail composé de représentants de la profession comptable (experts-comptables et

commissaires aux comptes), de diplômés exerçant en entreprise, de représentants du monde universitaire et avec le concours de la Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle.

Ce nouveau dispositif constitue une opportunité pour les collaborateurs de cabinets entrés en activité avec un diplôme bac + 2 et qui ont acquis la compétence, d'obtenir un diplôme ayant grade de licence dans un domaine ou secteur de spécialisation.

Principes et architecture de la LP

Cette architecture apparaît dans le schéma ci-après. Les huit spécialités de la licence professionnelle (LP) mention « Métiers de la comptabilité et de la gestion » couvrent des domaines et secteurs fondamentaux pour nos cabinets :

- ▶ quatre domaines : fiscalité, contrôle de gestion, révision comptable, paye et social ;
- ▶ trois secteurs : associations, immobilier, agriculture ;
- ▶ et un métier propre au cabinet d'expertise comptable : responsable de portefeuille clients.

Toutes les spécialités comportent un tronc commun de trois unités d'enseignement (UE) du DCG :

- ▶ introduction à la comptabilité (DCG 9) ;
- ▶ anglais appliqué aux affaires (DCG 12) ;
- ▶ relations professionnelles (DCG 13).

Si la formation ne développe pas ces contenus, ils doivent constituer un pré-requis. Toutes ces spécialités procurent donc la dispense des trois UE 9, 12 et 13 du DCG.

Toutes les spécialités sauf une « Responsable de portefeuille clients d'expertise comptable » comportent en outre une à deux unités d'enseignement du DCG se référant à la spécialité visée. Cela permet à chacune de ces licences de procurer une à deux dispenses supplémentaires du DCG. Ces dispenses peuvent se cumuler avec celles dont bénéficie un candidat ayant par ailleurs un autre diplôme (BTS ou DUT par exemple). Enfin, toutes les spécialités comprennent des enseignements spécifiques hors programme du DCG ce qui les distingue de ce diplôme et les rend attractives et originales.

Il ne faut pas perdre de vue que ces licences professionnelles ont pour objectif d'accroître l'employabilité des candidats et de les préparer à des métiers. Elles n'ont pas vocation à déboucher sur des études longues même si ce choix n'est pas exclu.

Le fait que chacune, sauf une, procure quelques dispenses supplémentaires du DCG couvre une réalité mais répond aussi à un critère d'attractivité. La spécialité « Responsable de portefeuille clients d'expertise comptable » se distingue volontairement des autres spécialités et répond pleinement à son objectif prioritaire. Elle s'inspire d'une expérience initiée avec succès à l'Université de Montpellier.

Modalités de mise en place

Chacune de ces spécialités a fait l'objet d'une fiche technique calquée sur les fiches utilisées pour le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP). Ce dossier est disponible sur demande auprès du service formation du Conseil Supérieur

de l'Ordre et téléchargeable sur le site www.futurexpert.com

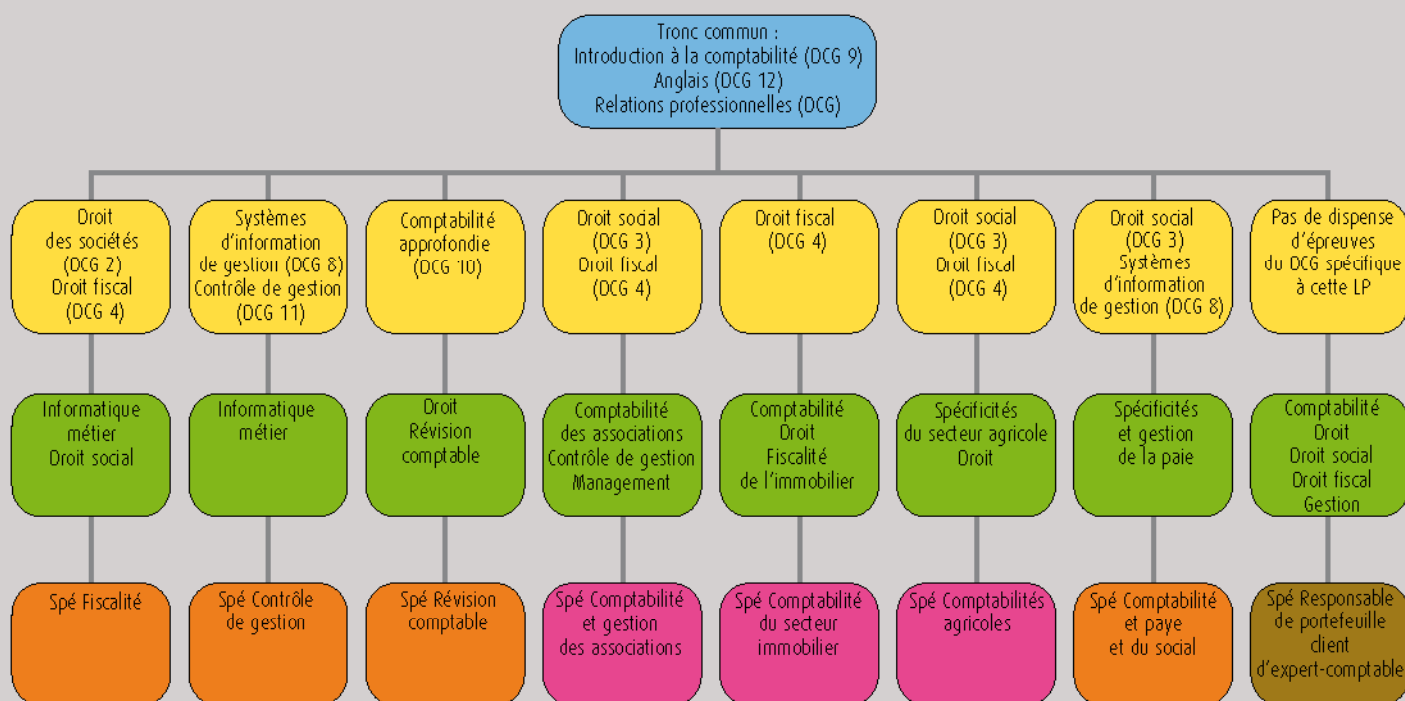
Ce dispositif est passé par toutes les étapes de validation prévues par la Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle et a été présenté à la Conférence des Présidents des Universités (CPU). Les établissements intéressés par une ou plusieurs spécialités de cette licence professionnelle peuvent soit procéder à une création ex nihilo, soit revoir le contenu d'une licence existante de façon à ce qu'elle cadre avec une de ces maquettes et puisse relever de l'intitulé officiel et bénéficier des avantages qui y sont attachés. Ces ouvertures suivent en principe le plan quadriennal universitaire qui s'impose à chaque

université pour modifier des programmes ou ouvrir de nouvelles formations. Les premières licences professionnelles dans ces spécialités pourraient se mettre en place dès septembre 2010 mais plus sûrement en septembre 2011.

Les Conseils régionaux de l'Ordre peuvent utilement se rapprocher de ces établissements, les encourager à retenir cette licence professionnelle dans la ou les spécialité(s) qui offrira(ont) les meilleurs débouchés dans la profession. ■

Renseignements :
hmichelin@cs.experts-comptables.org
mcaorte@cs.experts-comptables.org

Licence professionnelle mention « Métiers de la comptabilité et de la gestion »



- tronc commun (entièrement emprunté au DCG)
- épreuves du DCG spécifiques aux différentes licences
- enseignements spécifiques aux différentes licences hors DCG
- intitulé de la licence (secteur d'activité)
- intitulé de la licence (spécialité dans les métiers de la comptabilité)